

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018 COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit le 17 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 11 septembre 2018, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MARTIN, MELCHIOR, MONNEREAU, PAIN, ROCA, Messieurs ANDREU, ARTIGUE, DAVID, GUSTAVE, OTAL, VALLARD.

Etait absent et représenté : A donné pouvoir : M. RUBIO à Mme CHÊNE.

Le compte rendu de la séance du 2 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur ANDREU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU
- Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique
- Création d'un poste d'adjoint d'animation non titulaire
- Questions diverses

RÉVISION DU PLU – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Par délibération en date du 20 février 2017 la commune a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La finalité du PADD est de définir et préciser les objectifs d'aménagement et de développement retenus par la commune au regard des forces et faiblesses du territoire.

Conformément à l'article L151-5 du Code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables définit:

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le PADD n'est pas soumis à un vote mais donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal.

Les orientations retenues par le PADD de la commune s'organisent autour de cinq grands axes :

Axe 1 : La mise en valeur des paysages forts et contrastés marqués par le relief des coteaux ;

Axe 2 : Préserver les continuités écologiques et le cadre naturel de la commune ;

Axe 3 : Maintenir le caractère agricole du territoire ;

Axe 4 Maîtriser le développement urbain en limitant la consommation d'espace ;

Axe 5 : Recentrer le développement urbain dans une logique de proximité.

Sur cette base, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales.

Vu le projet de PADD et la présentation qui en a été faite par le Maire et le Bureau d'Etudes Id de Ville, le Conseil Municipal,

➤ PREND ACTE et ATTESTE de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme.

2018-29 – MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'agent en charge de l'entretien des locaux communaux intervient également en accueil périscolaire. Pour cela, elle effectue régulièrement des heures complémentaires. Il est proposé d'augmenter, selon le souhait de l'agent, la durée hebdomadaire de son poste de 28 heures à 33 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE la création d'un poste d'Adjoint Technique à 33 heures hebdomadaires.
- SUPPRIME le poste à 28 heures hebdomadaires.

2018-30 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION NON TITULAIRE

En raison de l'augmentation au restaurant scolaire des enfants de moyenne section de maternelle, il serait nécessaire de recruter un agent pour leur encadrement pendant le « temps calme ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE la création d'un poste d'Adjoint d'Animation (1er échelon du grade) à 6 heures hebdomadaires pendant les semaines scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux communaux** :
Rapporteurs : Mme MONNEREAU, Mrs ANDREU, GUSTAVE, VALLARD.

- Travaux de voirie et d'assainissement à venir :
 - C'est l'entreprise ECTP qui réalisera l'aménagement du trottoir avenue Bellevue. Elle a été attributaire du marché pour un montant HT de 144 340 €.
 - L'entreprise réalisera également une réfection de chaussée et de trottoirs chemin de l'Enguille et rue des Vignes.
 - Le remplacement de la conduite d'assainissement rue du Ruisseau se fera par l'entreprise OULÈS pour un montant de 139 106 € HT.Ces travaux seront engagés dès le mois de novembre.

- Les travaux de rafraîchissement de la Médiathèque (peinture murs et plafond et revêtement sol) et de mise en accessibilité des sanitaires se sont déroulés pendant les vacances d'été. La Médiathèque est prête à rouvrir dans la semaine.

- A l'école élémentaire le système d'alarme PPMS a été installé. Les travaux de création de sanitaires extérieurs ont commencé.

- Les travaux de mise en accessibilité de la Maison des Aînés ont démarré avec le changement des portes d'entrée. La suite du chantier se fera en novembre.

- **Semaine de la Mémoire**

Mme MARTIN présente le programme des manifestations organisées pendant la semaine précédant le 11 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.